

**Procès-verbal de la rencontre du comité de parents 2023-2024  
du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord  
tenue le lundi 8 avril 2024 à 19 h, en virtuel  
et à laquelle assistaient :**

Taux de représentation 77 %  
37 présences sur 48 écoles

ÉCOLES	MESDAMES, MESSIEURS
De La Durantaye	Aucun
Du Flambeau	Isabelle Robberts
Émilien-Frenette	Absent
Dubois	Charles Turcotte
Notre-Dame	Urbain Hodonou
Prévost	Absent
Saint-Stanislas	Absent
Saint-Jean-Baptiste	Audrey Lane
Polyvalente Saint-Jérôme	Mireille Dumas (S)
Cap-Jeunesse	Lauralie Sarrazin
Saint-Joseph	Absent
Mariboisé	Absent
De l'Horizon-Soleil	Marie-Josée Tremblay
Sainte-Paule	Geneviève Lepage
Bellefeuille	Martin Ranger
Sainte-Thérèse	Amélie Giguère
Aux Quatre-Vents	Roxanne Lapointe
Jean-Moreau	Absent
Sacré-Cœur	Aucun
Val-des-Monts	Geneviève Daoust
Des Hauteurs	Absent
Des Hautbois	Sandra Lebouché
Sainte-Anne	Karine Duperron (S)
Mer-et-Monde	Jérémie Forest
À l'Unisson	Catherine Legault
De la Fourmilière	Mathieu Larocque
Des Falaises	Guy Beaulieu
De l'Envolée	Luc Beauchemin
Sans-Frontières	Michaël Gignac-Perron
Des Studios	Absent
De la Source	Alpha Diallo
Du Joli-Bois	Lee-Ann Forget (S)
Du Champ-Fleuri	Geneviève Laporte
De la Croisée-des-Champs	Véronique Renaud
À l'Orée-des-Bois	Solange P.-Castano
De la Volière	Louis-Philippe Alain
Des Hauts-Sommets	Sonia Tremblay
De Mirabel	Isabelle Viau

Du Grand-Héron	Absent
Aux Couleurs-du-Savoir	Guillaume Fortier
Du Triolet	Aurélie Corréas
Du Grand-Rocher	Myriam Poirier
Du Parchemin	Alain Bernard
Saint-André	Absent
L'Oasis	Aucun
Saint-Philippe	Anne Jolicoeur
Saint-Hermas	Élisabeth Lagacé
Saint-Alexandre	Chatelle Devost
Saint-Julien	Aucun
Bouchard	Absent
Dansereau/Saint-Martin	Jaymee Lafave
Polyvalente Lavigne	Jaymee Lafave (S)
Comité EHDAA	Absent

### **ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RENCONTRE :**

- Monsieur René Brisson, directeur général, service de la direction générale
  - Monsieur Rémi Tremblay, directeur du secrétariat général et des communications
  - Madame Marie-Pierre Landry, directrice adjointe des services éducatifs
  - Madame Judith Forget, directrice adjointe des services éducatifs
  - Monsieur Marc-André Leblanc, directeur, service des ressources matérielles
  - Madame Marie-Noëlle Racicot, coordonnatrice, service des ressources matérielles
- 

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

En remplacement de madame Viau, pour le début de la rencontre, Madame Sandra Lebouché, vice-présidente, ouvre l'assemblée à 19 h. Elle souhaite la bienvenue à tous les membres.

### **2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES**

Madame Ginette Légaré, secrétaire de gestion, effectue la vérification des présences.

### **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame Geneviève Lepage propose l'adoption de l'ordre du jour. Adopté à l'unanimité.  
**(CP 2023-24-32)**

### **4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE (2024-03-11)**

Aucune correction n'est soulignée. Monsieur Guy Beaulieu propose l'adoption du procès-verbal. Adopté à l'unanimité. **(CP 2023-24-33)**

## **5. Parole à l'assemblée**

Aucune parole à l'assemblée.

## **6. Suivi et information**

### **6.1 Évaluation de la rencontre**

L'évaluation de la rencontre mensuelle est importante afin de connaître les commentaires des membres et d'être au fait de sujets dont ils souhaiteraient discuter.

### **6.2 Réception des enveloppes à remettre aux bénévoles**

Pour souligner la semaine des bénévoles, chaque représentant a reçu à son école, une enveloppe à son nom incluant une lettre et un cadeau à remettre aux personnes choisies. Les représentants n'ayant pas reçu l'enveloppe le cas échéant sont priés de communiquer par courriel au secrétariat du comité de parents.

## **7. Points du CSSRDN**

### **7.1 Retour de la consultation : Modifications à la politique d'organisation des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (Politique 2408)**

Madame Judith Forget, directrice adjointe, aux services éducatifs, secteur adaptation scolaire, fait un bref retour sur les modifications apportées à la politique no 2408. Elle expose les différents volets avec les corrections mises en place, le rôle des intervenants et l'analyse des besoins en fonction de cette clientèle scolaire. Aucune question ou commentaire des membres n'est ajouté concernant les modalités de cette politique.

### **7.2 Règlements relatifs à la procédure de l'examen des plaintes concernant les fonctions du centre de services scolaire excluant les services aux élèves**

Monsieur Rémi Tremblay présente les grands points du « Règlement no 0905 » relatif à la procédure qui sera appliquée lors du traitement des plaintes en lien avec les fonctions du centre de services scolaire.

Ce processus s'appliquera particulièrement à toute plainte n'ayant aucun recours spécifique prévu dans la loi lors d'un règlement ou d'une politique du centre de services scolaire. Néanmoins, le règlement no 0905, ne s'applique pas aux plaintes concernant les domaines suivants :

- Les services aux élèves (Loi sur le protecteur national de l'élève);
- Les personnes subissant des représailles en lien avec un plainte;
- Les plaintes en relation du travail;
- La dénonciation des actes répréhensibles;

- La gestion contractuelle.

Ainsi, le processus de traitement de plainte en lien avec le règlement no 0905 prévoit trois étapes :

1. Dépôt de la plainte du plaignant auprès de la direction d'établissement. Un délai maximal de quinze jours ouvrables est prévu entre la réception de la plainte et la réponse donnée au plaignant.
2. Une démarche de conciliation sera amorcée par le responsable du traitement des plaintes en l'occurrence, le secrétariat général.
3. La décision finale sera prise par le directeur général du CSSRDN.

### **7.3 Consultation du cadre organisationnel des services de garde 2024-2025**

Madame Marie-Pier Landry, directrice adjointe des services éducatifs, nous présente le « Cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire 2024-2025 » et les modifications apportées, entre autres :

- L'utilisation des écrans;
- Le départ des enfants autorisés, les situations à risque;
- Le code vestimentaire (le port de crampons) pour les éducatrices;
- Les frais de garde suite à une modification de contrat;
- Le transport scolaire en fonction de la fréquentation (horaire fixe 5 jours).

Ce document est une référence pour les règles d'organisation et de modalités des services de garde et est actualisé annuellement par le CSSRDN, le tout conformément à la politique relative aux services de garde en milieu scolaire et ayant comme objectif d'offrir un climat favorable et d'assurer la sécurité des élèves.

### **7.4 Processus de plainte pour les services alimentaires**

Suite à plusieurs insatisfactions et plaintes formulées par les parents de certaines écoles envers le concessionnaire alimentaire Nutri-Déli, monsieur Marc-André Leblanc, directeur, ainsi que madame Marie-Noëlle Racicot, coordonnatrice, au service des ressources matérielles présentent les procédures relatives au contrat de service alimentaire dans les écoles du centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord avec les concessionnaires choisis.

Les contrats actuellement en cours se terminent le 30 juin. Le Service des ressources matérielles est actuellement en processus d'octroi d'un nouveau contrat pour l'ensemble des établissements. Advenant le cas où aucun fournisseur ayant déposé une offre de service ne satisfait les besoins, le CSSRDN devra renouveler les ententes en cours pour une période d'une année. Les fournisseurs doivent planifier avec une nutritionniste les menus sains répondant aux normes établies pour la santé et le bien-être des élèves.

Ainsi, le service des ressources matérielles distribuera sous peu aux directions d'établissement, un outil « aide-mémoire » en lien avec le processus de plaintes pour les

services alimentaires. À noter que les plaintes devront être transmises en premier lieu, aux directions des écoles.

## 7.5 Période de questions

### **Question concernant le trajet pour les enfants à pied en regard de la nouvelle école située sur la rue Bélanger**

À cet effet, Monsieur Brisson consultera madame Marie-Claude Gaudreau, directrice au service du Transport en ce qui a trait au trajet piétonnier des enfants vu le manque de trottoir sur la rue Bélanger ainsi que l'ajout de brigadiers.

### **Question sur l'indice de IMSE (Indice de défavorisation du milieu socio-économique) du ministère**

Un membre demande comment le Ministère établit l'indice de IMSE des écoles.

Monsieur Brisson précise que l'IMSE est constitué de la proportion des familles avec enfants dont la mère n'a pas de diplôme, certificat ou grade (cette variable représente les deux tiers du poids de l'indice) et de la proportion de ménages dont les parents n'étaient pas à l'emploi durant la semaine de référence du recensement canadien (cette variable représente le tiers du poids de l'indice). La méthodologie de calcul des indices de défavorisation (IMSE et SFR) se fonde sur les données issues du Recensement canadien qui a lieu tous les cinq ans. L'IMSE d'un élève correspond à celui de l'unité de peuplement d'où il provient, tandis que celui de l'école correspond à la moyenne de tous les IMSE des élèves.

## 8. Autres comités

### **8.1 FCPQ**

La rencontre du conseil général a eu lieu le 16 mars 2024. Les sujets traités sont :

- La communication entre le CP et les parents, ces pratiques gagnantes ont été partagées;
- La gouvernance de la FCPQ et diverses propositions;
- Le transport scolaire et des actions sécuritaires;
- Les enjeux dans le réseau, la violence et l'intimidation;
- Atelier : consultation sur le rôle du conseil d'établissement;
- Semaine nationale de l'engagement parental en éducation et le 50<sup>e</sup> anniversaire de la FCPQ.

### **8.2 Comité culturel**

La première rencontre aura lieu le 15 avril prochain.

### **8.3 Conseil d'administration**

Une séance extraordinaire a eu lieu le 14 mars concernant la reconstruction de l'école primaire Saint-Philippe.

Une rencontre du CA a eu lieu le 19 mars. Voici les principaux sujets discutés :

- Consultation sur le cadre organisationnel des services de garde 2024-2025;
- Congédiement;
- Règlement relatif à la procédure de l'examen des plaintes concernant les fonctions du centre de services scolaire excluant les services aux élèves;
- Gestion contractuelle - Dépôt de la liste des contrats de service de plus de 25 000\$ conclus entre le 1<sup>er</sup> et le 31 janvier 2024.

#### **8.4 Transport**

La rencontre sera le 23 mai prochain.

### **9. Évaluation de la rencontre**

Madame Viau invite les membres à prendre quelques minutes pour remplir le sondage afin d'évaluer la rencontre.

### **10. Date de la prochaine rencontre : le 6 mai 2024**

La prochaine rencontre se tiendra le lundi 6 mai 2024.

### **11. Levée de l'assemblée**

Madame Sandra Lebouché propose la levée de l'assemblée à 20 h 40. Adopté à l'unanimité.  
**(CP 2023-24-34)**



Isabelle Viau  
Présidente



Ginette Légaré  
Secrétaire de la rencontre